

Etre représentant au Conseil de Vie Sociale

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Tous les professionnelles concernés par la problématique

Durée

4 Jours

Organisme de formation

➔ AXE Formation Insertion

Lieux & dates

➔ Groupe 1

Amiens

Les 19 & 20 mars 2020

+ Les 9 & 10 avr. 2020

➔ Groupe 2

Arras

Les 12 & 13 mai 2020

+ Les 26 & 27 mai 2020

➔ Groupe 3

Lille

Les 18 & 19 juin 2020

+ Les 2 & 3 juil. 2020

➔ Groupe 4

Dunkerque

Les 6 & 7 oct. 2020

+ Les 14 & 15 oct. 2020

➔ Groupe 5

Soissons

Les 19 & 20 oct. 2020

+ Les 2 & 3 nov. 2020

➔ Groupe 6

Valenciennes

Les 2 & 3 déc. 2020

+ Les 16 & 17 déc. 2020

➔ Groupe 7

Beauvais

Les 3 & 4 juin 2020

+ Les 24 & 25 juin 2020

➔ Groupe 8

Arras

Les 16 & 17 nov. 2020

+ Les 7 & 8 déc. 2020

Interlocuteur Opcos Santé

ANTUNES Marie-Laure

Contexte

La Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, entend consacrer la citoyenneté des personnes handicapées, en cohérence avec la Loi du 02 janvier 2002. La première étape de cette citoyenneté passe par la connaissance et la compréhension des droits et devoirs de la personne handicapée au sein de la société française et de ses déclinaisons opérationnelles. Le conseil de la vie sociale est un lieu privilégié pour que chaque travailleur élu, puisse jouir pleinement de son rôle de citoyen.

Toutefois, il est évident que sans une formation appropriée, les élus au conseil de la vie sociale, peuvent très vite se sentir dépasser dans leurs nouvelles fonctions et ne pas réussir à assumer pleinement le rôle que leurs électeurs leur ont donné.

En sachant que chaque personne accueillie au sein de l'ESAT est au cœur du projet de l'établissement, il est important que les élus du CVS puissent représenter au mieux les voix et les revendications des usagers, de manière pertinente et cohérente. Ainsi, le conseil de la vie sociale représentera pleinement un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés

Objectifs

- ➔ ➔ Connaître le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale et son lien avec les autres instances représentatives de l'établissement
- ➔ Définir les responsabilités, le rôle et les attributions des élus du Conseil de la Vie Sociale
- ➔ Apprendre à recueillir la parole des usagers et la porter auprès du CVS
- ➔ Préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on est porteur
- ➔ Savoir écouter et prendre la parole lors de la réunion du CVS
- ➔ Savoir faire un retour auprès des usagers des propos tenus lors du CVS et être en capacité d'expliquer les réponses apportées par la direction de l'établissement aux questions posées.

La difficulté en lecture / écriture des travailleurs handicapés sera pris en compte.

Prérequis

Travailleurs Handicapés en ESAT, membres du Conseil de la Vie Sociale ou souhaitant s'y faire élire

Contenu

1. Le cadre légal du Conseil de la Vie Sociale ?

- Approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la Loi 2002-2

marie-laure.antunes@unifaf.fr
03 28 82 01 04

- Rôle des élus du CVS, représentant des personnes accueillies

- Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement
- Les différents domaines de compétence du CVS

2. Pratique du rôle de représentant élu des usagers

- Le recueil des envies, des besoins et des demandes émanant de ses collègues
- Les différents outils de recueil

Tri et organisation des demandes

- Préparation de la retranscription des demandes

3. Préparation du CVS

- Recevoir un ordre du jour et y ajouter des points à traiter et/ou des questions
- Préparer le CVS avec les autres usagers
- Préparation de son intervention

4. Le Conseil de la Vie Sociale

- Répartition des rôles entre les différentes instances présentes au CVS
- Travailler la prise de parole en public
- Apport d'outils et de méthodes pour transcrire les propos tenus lors du CVS : par exemple, demander à ce que le compte-rendu soit écrit en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

5. Retours de la réunion du CVS

- Rédiger un compte-rendu de réunion
- Afficher, diffuser les réponses apportées aux demandes/questions émanant des usagers